

2^{ème} Tournoi National YONEX de Guichen/Bourg des Comptes

Samedi 09 & 10 Juin 2017

Arbitrage :

Le juge arbitre principal sera Mr GUILLOREL Christian. L'ensemble du tournoi sera réalisé en auto-arbitrage. Sur décision du Juge-Arbitre des matchs pourront être arbitrés par des arbitres.

Autorisation :

La compétition est autorisée par la FFBAD ainsi que la ligue de Bretagne sous le numéro suivant :

17-BRET.35/TI.F./007

Tableaux :

La compétition est ouverte aux catégories suivantes : **de N1 à D9 de Minimes à Vétérans**

La compétition se déroulera en poule de 4 si possible. Possibilité de tableaux sous formes de poule de 3, ou bien de poule unique de 5. Avec 2 sortants par poule.

Samedi 09 Juin 2017 : Simple homme et femme – Double Mixte (Finales incluses)

Dimanche 10 Juin 2017 : Double homme et double dame

Les tableaux seront réalisés en fonction de la moyenne CPPH au 31 Mai 2017, dans le but d'avoir des tableaux équilibrés en termes de niveau de jeu.

Inscriptions :

1 Tableau	10€
2 Tableaux	16€

La combinaison simple & mixte n'est pas possible.

Vous pouvez vous pré-inscrire par mail : marie.menant@orange.fr

Pour valider votre inscription vous devez envoyer la feuille d'inscription accompagnée d'un chèque à l'ordre du « BCG/BDC » à l'adresse suivant :

Marie Menant

2 bis Rue de Mandon, 35890 LAILLE

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des courriers.

Récompenses :

Le club de Guichen/Bourg des Comptes récompensera les vainqueurs et finalistes à l'issue des finales sous forme de chèque, bons d'achat ou lot. Le montant total des dotations sera précisé plus tard.

Buvette & Stands :

Une buvette variée sera présente : sandwich, salades, gouter, galettes saucisses, bonbons, etc ...

Un Stand de notre partenaire +2BAD sera également disponible pour recorder vos raquettes, ou bien acheter du matériel (chaussures, sac, raquettes, volants, ...)

Gymnase :

La compétition aura lieu dans deux salles proches l'une de l'autre (200m).

Un ensemble de 14 terrains sera disponible. Avec 2 terrains d'échauffements supplémentaires.